



PROJET PEDAGOGIQUE
Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole
JULES FERRY - PERPIGNAN
Primaire

Année 2021-2022
Direction :
Jérôme SARRAUTE
Annie ONANGA



PEP 66 DEL

10 Rue Paul Séjourné - BP 22 - 66350 TOULOUGES

Tel : 04.68.62.26.20 - Mail : del@adpep66.org

www.adpep66.org



SOMMAIRE

Descriptif de l'Accueil de Loisirs
Les projets éducatifs
Objectifs, moyens et évaluations
Les projets 2021-2022
Le fonctionnement de l'ALAE
Quelques rappels sur la vie quotidienne
Le non négociable
Protocole COVID
Evaluation



ADRESSE

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole
Jules Ferry (ALAE)

Boulevard des Pyrénées
66000 PERPIGNAN

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole
JULES FERRY—PERPIGNAN—Primaire

Année 2021-2022



Descriptif de l'Accueil de Loisirs

L'implantation

L'accueil de loisirs est implanté dans les locaux de l'école Jules Ferry. Le groupe scolaire Jules Ferry est le bâtiment le plus ancien de la ville de Perpignan, implanté en plein centre-ville, il a été construit en 1912. Le bâtiment est cosu, peu ouvert vers l'extérieur à l'inverse des écoles d'aujourd'hui, l'école Jules Ferry manque d'accessibilité : absence de parking, difficulté d'approche, elle est peu pratique à vivre au quotidien pour les familles.

Pour communiquer avec les familles un tableau d'information se trouve devant la porte d'entrée de l'ALAE. Nous édisons également un journal chaque trimestre à destination des familles

Les locaux

En élémentaire :

- le bureau de direction
- la salle ALAE
- la BCD
- la salle de garderie
- la salle de motricité
- la salle informatique
- la salle de réunion
- la salle du RAZED
- la cour de l'école
- le restaurant scolaire

Public

L'accueil de loisirs est destiné au public fréquentant l'école, au 30/09/2021 il y avait 324 enfants inscrits en Élémentaire. Les enfants fréquentant l'ALAE sont inscrits sur les temps périscolaires du midi et / ou du soir.

Des enfants en situation de handicap peuvent être accueillis sur les temps périscolaire. Cela peut se faire par l'intermédiaire d'un P.A.I ou de protocoles mis en place avec l'école.

Tout sera fait pour que ces enfants soient accueillis comme les autres enfants de la structure, avec quelques aménagements si nécessaires.

Effectif

A ce jour, la moyenne est de 160 enfants sur le temps méridien et 70 enfants le soir.

Les horaires de fonctionnement

Les parents ont plusieurs possibilités d'accueils, ce qui leur permet d'inscrire leurs enfants en fonction de leur besoin ou de leur choix. L'accueil ouvre ses portes :

- Temps du midi : 11 h 45 à 14 h 00
Garderie de 11 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 14 h 00
- Temps du soir : 17 h 00 à 18 h 15 avec un départ échelonné de 17h00 à 17h30

L'équipe d'animation

Midi :

- 1 directeur
- 1 directrice adjointe/assistante sanitaire
- 13 animateurs

Soir :

- 1 directeur
- 1 directrice adjointe/assistante sanitaire
- 4 animateurs

Taux d'encadrement

- 1 animateur pour 14 enfants en ALAE sur le temps méridien
- 1 animateur pour 18 enfants en ALAE sur le temps du soir

Rôles et fonctions

Afin que nos objectifs soient atteints, chaque adulte a un rôle important à tenir.

Du directeur :

- Pour que l'année se déroule correctement et que chaque individu y trouve sa place, son intérêt, le directeur doit mettre en place et gérer la préparation, le déroulement et la finalité de l'année.
- Il est garant du projet pédagogique qui est en accord avec les projets éducatifs, et assure son suivi. Il est responsable de la période (et donc du groupe, des locaux) et doit s'assurer que tout est mis en place pour garantir le bon déroulement.
- Il doit connaître et appliquer les règles DDCCS et informer le reste des adultes en leur donnant la possibilité de se renseigner si nécessaire (instructions à disposition).
- Il établit un climat de confiance, analyse les différents problèmes rencontrés et les points forts, prévoit, observe et prend des décisions.
- Il assure la gestion et l'organisation administrative, financière et pédagogique.
- Il assure un lien direct avec l'ADPEP, la mairie et les services, avec la directrice de l'école et les enseignants, avec les animateurs, les enfants et les parents.
- Il prépare et mène les réunions en favorisant l'information et la communication. Il coordonne les projets de l'équipe d'animation.
- Il organise le temps de travail de la directrice adjointe.
- Le directeur est le référent COVID de l'ALAE

De la directrice adjointe :

- Elle assure le remplacement du directeur en cas d'absence.
- Elle participe à la gestion de la structure (financière, administrative et pédagogique) en lien avec le directeur.
- Elle assure le suivi des projets de l'équipe d'animation.
- Elle a un rôle de formateur avec tous les membres de l'équipe et plus particulièrement avec les stagiaires, et elle met en place des outils d'aide afin que chacun puisse évoluer.

De l'animateur :

Pour que la vie soit agréable et réponde bien aux besoins et aux envies des enfants, une conduite est à suivre, chacun doit :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant.
- Agir en personne responsable.
- Se référer au projet pédagogique.
- Favoriser les échanges.
- Mettre en place des activités variées et adaptées à l'âge des enfants.
- Gérer sa fatigue et sa saturation.
- Être motivé et motivant.
- Respecter l'enfant en tant qu'individu à part entière.
- Être à l'écoute des enfants et répondre à leurs demandes.
- Être disponible.
- Savoir improviser.
- Savoir se documenter.
- Savoir aider.
- Être ponctuel.
- Être cohérent.
- Savoir gérer son activité (de la proposition au rangement).
- Faire part à l'assistant sanitaire des problèmes de santé (mêmes minimes).
- Savoir travailler en équipe et écouter l'autre.
- Participer aux réunions.
- Savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

L'animateur est un référent pour l'enfant. Il doit donc montrer l'exemple en étant responsable et en prêtant attention à ses faits et gestes ainsi qu'à son langage.

C'est aussi un formateur pour les autres adultes car chacun a quelque chose à apporter aux autres.

Les projets éducatifs

De la ville de Perpignan

La politique éducative de la Ville de Perpignan et de l'ensemble de ses partenaires est contractualisée par le Projet Educatif Local. Il engage les partenaires à construire une politique éducative concertée et à y affecter les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Il s'étend sur l'ensemble du territoire de la ville en direction des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans.

Afin de développer une plus grande proximité des coordonnateurs du PEL entre les acteurs et les besoins du terrain, la ville est sectorisée en quatre territoires.

La ville de Perpignan a souhaité confier la gestion des Accueils de loisirs à plusieurs associations d'éducation populaire en s'appuyant sur leurs savoir-faire, leur technicité et leur compétence. Pour l'ALAE Jules Ferry, il s'agit de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP).

Le Projet Educatif Local s'appuie sur cinq objectifs partagés :

- Privilégier le bien-être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, le mettent en confiance, le valorisent.
- Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement et de réussite en lui donnant la possibilité de découvrir une diversité de pratiques artistiques et culturelles, sportives, scientifiques dans une démarche citoyenne.
- Participer à la construction d'une citoyenneté active notamment par l'apprentissage du vivre ensemble et par l'expérimentation d'actions citoyennes (groupe de parole, conseil d'enfant, élection, élaboration collective de projets...)
- Développer les complémentarités éducatives, mettre en commun les compétences et les moyens pour des actions de qualité.
- Développer les compétences transversales de l'enfant pour favoriser la construction de son esprit critique : créativité, capacité d'expression, appropriation des nouvelles technologies, développement durable.

Perpignan a été labélisée ville des enfants, voici les engagements suite à cela :

Engagement 1 : Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité

- Choisir d'investir dans la petite enfance et l'accompagnement des parents.
- Lutter contre la pollution de l'air et aux abords des lieux éducatifs et sportifs fréquentés par les jeunes.
- Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent

Engagement 2 : Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité

- Assurer un accès aux services publics pour tous les enfants y compris les plus défavorisés
- Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons.
- Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violence faites aux enfants et aux jeunes.

Engagement 3 : Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes de son territoire

- Tenir compte des difficultés d'accès à l'école des enfants en grande pauvreté.
- Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire.
- Accompagner les parents et les jeunes faces aux défis de l'adolescence

Engagement 4 : Développer, Promouvoir, Valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune

- Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de la ville.
- Participer à la Consultation nationale des 6/18 ans
- Solidarité et pair à pair

Engagement 5. Noue un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde

- Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville .

De l'ADPEP

Dans le cadre des Accueils de loisirs, le projet éducatif met l'accent sur des loisirs ludiques pour répondre aux attentes des jeunes et de leurs parents.

Le projet éducatif de l'ADPEP s'appuie sur 7 objectifs :

- Découvrir un autre cadre de vie quotidienne.
- Apprendre à vivre ensemble et respecter les règles de sécurité.
- Accéder à plus d'autonomie.
- S'épanouir dans des activités partagées.
- Développer les initiatives solidaires.
- S'enrichir d'expériences et de cultures nouvelles.
- Comprendre son environnement pour le respecter.

Objectifs, moyens et évaluations

Autonomie

Qui fonde son comportement sur des règles choisies librement, indépendance morale ou intellectuelle.

Il s'agit de faire en sorte que les enfants fassent de plus en plus de choses seuls. Pour cela l'équipe doit les aider en leur apprenant et en leur faisant confiance, en tenant compte de l'évolution, des capacités et des besoins de chacun.

On est dans l'apprentissage et dans l'accès à l'autonomie.

Objectifs opérationnels :

- S'approprier l'espace.
- Permettre à l'enfant de faire ses choix.
- Permettre à l'enfant de faire des propositions

Moyens et méthodes mis en place :

- Aménagement d'espaces avec les enfants où ils pourront évoluer sans adultes.
- Éveiller leurs sens par l'utilisation de matériaux divers.
- Organiser des temps d'échanges en groupes pour avoir leur avis sur les activités, connaître leurs envies, leurs besoins et les respecter.
- Favoriser l'appropriation des lieux.
- Rendre l'enfant acteur de son lieu de vie.
- Définir et en organiser l'espace.
- Proposer plusieurs activités variées.
- Laisser l'enfant faire.
- Laisser l'enfant libre de participer ou de ne pas participer à une activité
- Laisser l'enfant choisir son repas (dessert et entrée) à la cantine

Exemples de moyens d'évaluation :

- Les enfants se rendent-ils seuls dans les différents espaces ?
- Utilisent-ils le matériel ?
- Circulent-ils dans les coins de vie ?
- Expérimentent-ils leurs envies et leurs besoins ?
- Sollicitent-ils souvent les adultes ?
- Les enfants ont-ils la possibilité de choisir entre plusieurs activités différentes ?
- Se servent-ils seuls un repas complet à la cantine ?

Découverte

Les enfants de l'âge de l'école élémentaire sont en plein âge de la découverte, par ce qu'ils apprennent à l'école mais aussi ce qu'ils peuvent découvrir en dehors de l'école. C'est aussi l'âge où ils peuvent découvrir ce dont ils sont capables.

Objectifs :

- Développer des actions innovantes et de découvertes
- Développer la connaissance de soi

Moyens et méthodes mis en place :

- Découvrir de nouveaux sports
- Découvrir de nouvelles cultures
- Découvrir de nouvelles activités
- Découvrir la science
- Découvrir l'art
- Découvrir de nouvelles capacités.

Exemples de moyens d'évaluation :

- Les enfants changent ils leurs habitudes de jeux
- Les enfants s'intéressent à des cultures différentes de la leur
- Les enfants font évoluer leur pratique sportive
- Les enfants sont capables de nouvelles choses

Solidarité

La solidarité est une valeur forte pour l'ADPEP que nous essayons de transmettre aux enfants de l'école. Plusieurs projets ont été mis en place les années passées autour de cette thématique, comme les dessins fait pour les enfants malades, vidéos, et projet intergénérationnel.

Objectifs généraux :

- Développer des actions solidaires
- Favoriser la solidarité entre enfants

Moyens et méthodes mis en place :

- Mettre en place des actions hors des murs.
- Pratiquer une démarche partenariale
- Participation à des actions pour les autres.
- Correspondance avec d'autres enfants
- Accueil de tous les enfants dans l'école

Exemples de moyens d'évaluation :

- Les enfants s'aident-ils entre eux ?
- Les enfants participent à des projets pour les autres ?
- Est-ce qu'il y a des échanges avec des personnes dans le besoin ?

Eco-citoyenneté

Etre éco-citoyen est important dans notre société, les enfants doivent se sentir responsables et impliqués pour mieux vivre dans leur environnement

Objectifs :

- Faire des enfants des citoyens modernes
- Sensibiliser à l'écologie
- Respecter les locaux et l'environnement

Moyens et méthodes mis en place :

- Reconstitution du conseil d'enfant en commun avec l'école
- Actions de sensibilisation à l'écologie
- Actions de sensibilisation au gâchis alimentaire
- Implication des enfants dans le fonctionnement de l'ALAE

Exemples de moyens d'évaluation :

- Les enfants se sentent-ils impliqués dans le fonctionnement de l'école et ALAE ?
- Les enfants proposent-ils des choses lors des conseils ?
- Les enfants font-ils attention à ne pas dégrader les équipements ?
- Les enfants font-ils attention à ne pas trop gâcher à la cantine ?

Les projets 2021-2022

Pour la première période de l'année, voici les différents projets mis en place :

Origami

Découverte des techniques d'Origami et fabrication de différents objets.

La citoyenneté

Initiation des enfants à la citoyenneté pour leur faire découvrir le rôle qu'ils peuvent avoir.

Echecs

Initiation aux échecs avec un intervenant du club de Perpignan (projet commun avec l'école)

Poterie

Fabrication et customisation de différents objets de la préhistoire à partir d'argile.

Création d'un spectacle

Création d'un petit spectacle qui permet aux enfants de faire connaissance entre eux.

D'autres projets seront rajoutés durant l'année, selon les actualités de l'école, de la ville, les périodes etc...

Expression

Jeux d'expression orale visant à développer l'imaginaire et inventer une histoire.

Film stop motion

Ecriture et réalisation d'un film d'animation à partir de différents supports.

Graf

Découverte des techniques de dessins Graf et réalisation de plusieurs fresques.

Correspondance

Correspondance avec les enfants d'une école à Madagascar.

Pyrogravure

Découverte de la technique de gravure consistant à dessiner un motif sur du bois.

Artistes locaux

Découverte de différents artistes locaux afin de s'inspirer de leurs techniques.

Eco Sensibilisation

Sensibilisation des enfants au tri, recyclage et création de supports et outils.

D'autres projets seront rajoutés tout au long de l'année selon les actualités de l'école, de la ville ou de l'association. Ils seront rajoutés au projet pédagogique

Tous les projets des animateurs sont archivés dans un classeur dédié au bureau

Le fonctionnement de l'ALAE

Le temps méridien

L'animateur se rendra directement dans la classe à 11h45 pour prendre en charge son groupe. L'animateur restera le même sur sa classe toute année

Pour le temps scolaire, l'école à organiser 3 groupes de 4 classes, qui partagent la même récréation.

Sur le temps périscolaire nous avons choisi de garder les mêmes 3 groupes pour limiter au maximum les brassages

Voici les 3 groupes :

<u>Niveau</u>	<u>Enseignant</u>	<u>Salle</u>	<u>Animateur</u>
GROUPE 1			
CP/CE1	Bueno	Bas	Perrine
CE1	Guitard	Bas	Eva
CP	Teixido	Haut	Gwendoline
CP	Philippe / Gauthier	Bas	Mélanie
GROUPE 2			
CE2	Schwartz	Bas	Jeremy
CE2/CM1	Balgueri	Haut	Joëlle
CE1/CE2	Genis (Dupré)	Haut	Julie
CE1/CE2	Grandjean	Haut	Valentin
GROUPE 3			
CM1	Delzor	Haut	Emma
CM1/CM2	Cau	Haut	Françoise
CM2	Willers	Haut	Arthur
CM1/CM2	Foucaut	Haut	Manon

Animateur « volant » : Silvan

Pour les repas, ils seront pris dans le restaurant scolaire, le passage en cantine sera mis en place de façon échelonnée par groupe de classe.

Pour cette rentrée le self est de nouveau en service.

Le sens de circulation de la cantine : (entrée par la porte principale et sortie par la porte arrière).

Les enfants sortiront ensemble (par classe) de la cantine en respectant la distanciation (aucun enfant n'attendra à l'extérieur).

Après chaque service, les tables seront désinfectées par les agents.

De plus un plan de table a été mis en place pour que les enfants mangent tout le temps à la même place.

Le temps de la cantine sera divisé en 3 temps, un temps d'activité/en classe, un temps de cantine et un temps en cours de récréation

Pour le temps d'activité, Les animateurs auront 1 (30mn) ou 2 (60mn) temps d'activité selon le planning, les projets seront sportifs, artistiques, culturels ou scientifiques. Ces projets auront une durée de 35/40 mn (sauf en cas de sortie au gymnase) et pourront être mené sur toute la semaine si besoin.

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

JULES FERRY—PERPIGNAN—Primaire

Année 2021-2022



A la fin de la cantine les enfants sont reconduits par les animateurs en classe (sauf classes de Mr Willers et Mme Delzor) pour un **moment calme de lecture** (de 13h45 à 13h55), ce moment est d'ailleurs continué par les enseignants sur le temps d'accueil en classe.

Rotation midi :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
GROUPE 1	1 Cantine 2 Cour 3 Activité	1 Activité 2 Activité 3 Cantine	1 Cour 2 Cantine 3 Sport cours	1 Cantine 2 Cour 3 Activité
GROUPE 2	1 Activité 2 Activité 3 Cantine	1 Cour 2 Cantine 3 Sport cours	1 Cantine 2 Cour 3 Activité	1 Activité 2 Activité 3 Cantine
GROUPE 3	1 Cour 2 Cantine 3 Sport cours	1 Cantine 2 Cour 3 Activité	1 Activité 2 Activité 3 Cantine	1 Cour 2 Cantine 3 Sport cours

Temps 1 : 11h55/12h35

Temps 2 : 12h35/13h15

Temps 3 : 13h15/13h45

La garderie de 11h45 et 13h30

Les enfants inscrits à la garderie se réuniront, dans l'espace prévu à cet effet au niveau du hall d'entrée, (qui se trouve à côté du bureau ALAE), les parents se présenteront à la porte et le Directeur gèrera les départs et les arrivées.

La garderie sera surveillée par la directrice adjointe

Les enfants, une fois arrivés en garderie à partir de 13h30 restent dans la salle de garderie jusqu'à la sonnerie

Garderie du soir

Tous les enfants seront, dans un premier temps, accueillis dans la cour par l'équipe d'animation.

Pour ne pas se croiser avec les départs scolaires, ceux de la garderie se feront de façons échelonnées entre 17h10 et 17h30

Le directeur ou adjoint se placera à la première porte afin d'accueillir les familles, un animateur sera, lui, placé à la deuxième porte afin de faire le relais avec les enfants.

1 animateur sera positionné vers le centre de la cour et 1 autre au niveau des WC extérieurs.

A 17h30 les portes seront fermées et les enfants seront rassemblés par groupes pour faire leurs devoirs sous la surveillance d'un animateur.

Trois salles seront utilisées : **Salle ALAE, Salle de garderie, Salle de réunion.**

Enfin à 18h00 nous ouvrons de nouveau les portes pour le départ échelonné des enfants en utilisant 3 sorties, une par groupe :

Sortie grand portail, sortie coté ALAE, sortie porte du milieu.

Quelques rappels de la vie quotidienne

Le relationnel

Toute l'équipe, direction comprise, s'engage à respecter le cadre légal, la réglementation de la DDJSCS, les projets éducatifs, le projet pédagogique et les règles de vie de l'ALAE.

Tous les adultes ont un discours cohérent. Les éventuels conflits d'adultes qui peuvent survenir doivent rester des conflits d'adultes et se régler donc entre adultes. Les enfants ne doivent en aucune manière être mêlés à ce type de situation.

L'équipe d'animation doit faire preuve de tolérance, de patience, d'écoute, de motivation, de disponibilité, de politesse, de bonne humeur, de convivialité et d'adaptation afin de rendre le relationnel enfant / adulte le plus agréablement possible.

L'alimentation

Le temps du repas est un moment privilégié pour la communication. Il doit être un moment convivial pour tous.

Après avoir veillé à ce que chaque enfant se soit lavé les mains avant le repas, les animateurs s'assurent de savoir si tous les enfants mangent suffisamment. Les enfants ne sont pas forcés de manger tous mais ils sont invités à goûter à tous les aliments proposés.

Les adultes doivent tenir un discours moralisateur sur le respect de la nourriture.

Les animateurs doivent porter une attention particulière aux enfants ayant un PAI alimentaire. Ils doivent rester extrêmement vigilants aux enfants ayant un panier repas sur le fait qu'ils mangent ce qu'ils ont apportés et uniquement cela.

Santé et hygiène

Les adultes garants de la sécurité physique et morale des enfants mis sous leurs responsabilités, ont un devoir de suivi de la santé et de l'hygiène des enfants. Ils veillent donc à faire respecter le maximum d'hygiène. Ils doivent informer le directeur de tous les problèmes de santé qu'ils constatent, d'informer des problèmes spécifiques concernant certains enfants (asthme, allergies...) et inversement pour le directeur. Les animateurs sont informés par la directrice de tous les PAI établis, des médicaments si nécessaires et des conduites à tenir.

L'animateur étant apte et autorisé à donner les premiers secours aux enfants, il doit inscrire sur le cahier d'infirmerie tous les soins effectués. Ces informations notées sur le cahier doivent être claires et lisibles et comportent les renseignements suivants : nom de l'enfant, description précise des blessures, description précise des soins effectués, date et heure et prénom de l'animateur qui effectue les soins.

D'autre part toutes blessures préoccupantes (plaie, hématome à la tête, piqûres, brûlures...) doivent être signalées immédiatement au directeur afin que celui-ci puisse agir en conséquence et prévenir les services de santé publique concernés.

Durant les sorties qui sont organisées, les animateurs se munissent d'une pharmacie comportant le nécessaire pour les premiers soins et une feuille d'infirmerie qu'ils recopient sur le cahier d'infirmerie à leur retour.

Transport et sorties

La plus grande vigilance est nécessaire à tout type de transport. Durant toutes les sorties extérieures, les animateurs ont sur eux la pharmacie, les fiches sanitaires ainsi que la liste nominative des enfants sous leur responsabilité. Aucune sortie ne peut s'effectuer sans l'accord du directeur. Et bien sûr, aucun enfant n'est et ne peut être autorisé à sortir de l'école sans l'accompagnement d'un adulte.

A pied : Les animateurs doivent toujours diriger un groupe d'enfants à pied de la manière suivante : un animateur devant qui ouvre la marche, un animateur derrière qui la ferme et les autres répartis au milieu du groupe. Si une route doit être traversée, les animateurs arrêtent la circulation dans les deux sens avant de faire traverser le groupe sur les passages piétons dans la mesure du possible.

Le cadre légal

Les responsabilités qui incombent aux adultes vis-à-vis des enfants étant extrêmement importantes, celles-ci ne peuvent s'exercer que si les adultes agissent dans le cadre légal défini par les différentes réglementations suivantes :

- Le code pénal.
- Le code civil.
- La réglementation jeunesse et sport (présente au bureau).
- Les projets éducatifs (présent au bureau).
- Le projet pédagogique (présent au bureau).

Le non négociable

Il est interdit de fumer en présence des enfants et dans les locaux accueillant du public.

Il est interdit d'introduire ou de consommer de l'alcool ou produit illicite.

Tout employé veillera à porter une tenue correcte respectant les règles élémentaires de l'hygiène et adéquates à sa fonction.

Il sera porté une attention particulière aux attitudes, comportements, langage et ton employé avec les enfants. Toute vulgarité, grossièreté, trivialité ou réflexion désobligeante, de même que brusquerie et violence sont proscrites.

Toute violence verbale et/ou physique, tout geste déplacé, sont passibles d'un avertissement ou d'un signalement selon la gravité.

Toute dégradation de matériel ou de mobilier sera immédiatement signalée à la direction.

Le personnel s'obligera à respecter mutuellement, à tout moment, les règles de courtoisie et de savoir-vivre, élémentaires et indispensables à la vie en collectivité. Tout écart de langage, de comportement, de respect à l'intégrité physique et morale de chacun sera considéré comme une faute.

Les réunions de travail du personnel, quel que soit son emploi, insufflées par la direction, nécessiteront une présence obligatoire et ponctuelle.

Appliquer la législation en vigueur.

L'utilisation du portable est interdite durant les heures de travail sauf en cas de sortie.

On ne laisse jamais un enfant sans surveillance.

Les enfants ne doivent en aucun cas assister à un conflit entre adultes. Les conflits se discutent après l'accueil des enfants ou en réunion.

Prévenir en cas d'absence le plus rapidement possible. Le salarié se doit d'informer la direction en cas d'absence comme précisé dans le contrat de travail. Un arrêt de travail sera obligatoirement présenté dans les 48 heures qui suivent l'absence. Il doit être transmis directement au siège de l'association à Toulouges.

Le personnel devra se conformer, durant sa période d'embauche, au règlement intérieur en vigueur et aux règles de vie négociables.

Protocole COVID

Equipe d'animation

Les masques grand public sont fournis par la direction soit un par temps d'accueil. Il est obligatoire et sera porté par l'ensemble du personnel d'animation au contact du public enfant et pendant la circulation au sein des locaux de l'école.

Tous les professionnels devront se laver les mains régulièrement.

Le gel hydro-alcoolique et le savon liquide sera fourni ainsi que des gants à usage unique pour effectuer les soins sanitaires ou autres (une paire de gants = une action).

Les animateurs rappelleront et feront appliquer aux enfants les gestes barrières. Le lavage des mains devra être effectué avant et après chaque activité, passage aux toilettes, repas... (voir paragraphe ci-dessous).

Gestes à adopter

Les gestes barrières rappelés dans le référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde.

- Se laver les mains régulièrement
- Eternuer et tousser dans le pli de son bras
- Mettre son mouchoir dans la poubelle et se laver les mains
- Eviter les embrassades et garder 1 mètre de distance minimum

Le lavage des mains doit être réalisé sous le contrôle d'un adulte : à l'arrivée, avant de rentrer dans une salle, avant et après chaque repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, autant que besoin, après avoir manipulé des objets possiblement contaminés.

Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut de ne disposer de points d'eau en nombre suffisant, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle d'un animateur.

Procédure de gestion d'un cas suspect

En cas de symptômes avec ou sans fièvre chez un enfant :

Les symptômes sont : toux, éternuement, essoufflements, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...

Conduites à tenir : se référer au directeur de l'ALAE + isolement dans une salle prévue à cet effet : salle Razed + port du masque à l'enfant + prise de température par l'assistant sanitaire.

Le directeur contactera la famille de l'enfant afin qu'ils viennent le récupérer.

L'enfant ne pourra réintégrer la structure qu'avec un certificat médical.

Jérôme la BCD tu m'a indiqué qu'elle serait réaménagée et que vous aviez un projet autour tu sais que la salle COVID doit être dédiée que à ça.

Désinfection des locaux

Les locaux devront être aérés de façon régulière (chaque demi-journée pendant 15 minutes) et désinfectés après chaque utilisation.

Les portes devront rester ouvertes au maximum pour éviter les contacts avec les points de contact (poignées de porte). Les agents effectueront le nettoyage/désinfection des locaux tous les jours après le départ des enfants. Les points de contact et toilettes seront désinfectés.

Référent COVID

Le référent COVID du DEL des PEP66 est Caroline Negre :

c.negre@adpep66.org – 06.74.35.48.46

Pour l'ALAE Ferry c'est le directeur de la structure, Jérôme Sarraute :

j.sarraute@adpep66.org – 06.15.22.51.50

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Associé à l'École

JULES FERRY—PERPIGNAN—Primaire

Année 2021-2022



Evaluation

Évaluation parents / enfants

Un bilan de fin d'année : les enfants peuvent s'exprimer librement sur leur appréciation ou non à travers un questionnaire mis en place.

Lors des temps d'accueils avec les parents, nous échangeons des différents points de vue sur le fonctionnement de l'ALAE.

De plus, lors des conseils d'enfants, les enfants pourront dire ce qu'ils aiment ou n'aiment pas à l'ALAE et ce qu'ils aimeraient voir proposer comme activités.

Évaluation collective / bilan

Ces évaluations portent sur le suivi des projets en rapport avec le projet pédagogique, les difficultés rencontrées, les améliorations à apporter.

Les réunions

C'est durant ces temps de réunion que sont programmés l'organisation de la vie de l'ALAE, les repas, les sorties, les projets d'activités ainsi que leur préparation... Bien sûr les réunions permettent aussi d'échanger des savoirs et des compétences dans l'équipe. Elles sont nécessaires pour la cohésion de l'équipe et le bon déroulement de l'ALAE.

Le suivi concernant les enfants se fait également à chaque réunion. Une réunion par semaine est programmée, généralement le lundi. Un classeur de réunion est mis à disposition de l'équipe d'animation si quelqu'un venait à manquer une réunion, chaque semaine un animateur est chargé du rôle de secrétaire de séance.